



ICOMOS INTERNATIONAL TRAINING COMMITTEE
COMITÉ INTERNATIONAL D'ICOMOS POUR LA FORMATION

Principes pour le renforcement des capacités par l'éducation et la formation en sauvegarde et en conservation intégrée du patrimoine culturel

Texte soumis aux membres du CIF – Juin 2013 ; et au Comité consultatif – Août 2013

Préambule

Les Directives pour l'Education et la Formation en Conservation des Monuments, des Ensembles et des Sites, élaborées par le CIF (Comité International ICOMOS pour la formation), furent adoptées par l'Assemblée Générale en 1993 à Colombo, Sri Lanka. Destiné dans un premier temps à la formation des professionnels de la conservation, ce document a servi de façon appropriée à la communauté de la conservation pendant 20 ans et garde une grande pertinence.

Le concept de patrimoine culturel bâti fut l'objet d'une évolution constante particulièrement dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, s'étendant du monument individuel et du site archéologique aux espaces urbains, implantations rurales et paysages culturels. Les relations entre patrimoine immobilier et mobilier ont été affinées. Des lieux physiques ont été pertinemment associés avec du patrimoine immatériel, de l'artisanat et des systèmes de savoirs traditionnels. L'interdépendance du patrimoine avec le développement économique d'une région particulière est devenue un facteur crucial dans la vie quotidienne, et des liens entre patrimoines culturel et naturel ont aussi été renforcés.

Il en résulte que le nombre de parties prenantes concernées par la sauvegarde d'un tel patrimoine a augmenté. Par conséquent, le renforcement des capacités est nécessaire pour créer les conditions de sauvegarde en ciblant les niveaux appropriés. Il importe de s'assurer que la sensibilisation, la connaissance et les savoir-faire associés à la sauvegarde de telles ressources patrimoniales sont étudiés et largement disséminés dans les communautés patrimoniales appropriées et aux parties prenantes, et que les infrastructures légales et administratives sont en place. D'un autre côté, ceux impliqués dans la sauvegarde pourraient gagner des connaissances valables acquises à travers des insights, des approches et expériences des sciences sociale et environnementale, et même des aptitudes élargies en participant à des activités publiques, à la gestion des conflits et à la pratique de médiation. À cet effet, **l'Éducation et la Formation** devraient être envisagées aujourd'hui dans l'infrastructure générale du renforcement des capacités. Dans ce contexte, **l'Éducation** est comprise comme le processus de diffusion ou de d'acquisition de connaissances et d'attitudes générales, développant les potentiels de raisonnement et de jugement en relation avec la conservation du patrimoine. La **Formation** porte sur une séquence planifiée et systématique d'instructions supervisées, destinée à préciser les savoir-faire ainsi que les connaissances et appréhensions plus spécifiques [adapté de la définition de l'UNESCO de l'éducation de base]. Un grand nombre d'acteurs devrait être ciblé, tenant compte de la spécificité de chacun.

Le présent document devrait être vu comme un document structurel fournissant les orientations générales pour les principes de renforcement des capacités de sauvegarde et de conservation intégrée du patrimoine. Des documents additionnels de type directives pourraient être joints apportant un approfondissement des orientations pour des types de patrimoine spécifique et des publics particuliers tout comme pour différents types d'activités de renforcement des capacités ou actions de sauvegarde et de conservation. Ces principes élargissent sans les remplacer les Directives ICOMOS-

CIF de 1993. Ils s'adressent, en tout premier lieu, aux membres de l'ICOMOS, les invitant à diffuser les messages contenus à la plus large communauté de conservateurs du patrimoine et au-delà.

I - Définitions des concepts de base

- 1 **Patrimoine culturel** : constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà la régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux. **Une communauté patrimoniale** se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures (réf. Conseil de l'Europe « Convention de Faro », 2005).
- 2 **Sauvegarde** : mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine (réf. Convention UNESCO, 2003).
- 3 **Conservation intégrée** : demande la mise en œuvre de moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques, et la participation éclairée de la communauté du patrimoine dans son ensemble (réf. Conseil de l'Europe, Charte de 1975).
- 4 **Renforcement des capacités** : processus par lequel les individus, les organisations, les institutions et les sociétés acquièrent les moyens d'accomplir des tâches, de résoudre des problèmes, de fixer et d'atteindre des objectifs. Il doit donc être appréhendé à trois niveaux interdépendants : individuel, institutionnel et sociétal. Spécifiquement, le renforcement des capacités englobe les capacités humaine, scientifique, technologique, organisationnelle, institutionnelles et des ressources d'une nation. Il vise essentiellement à développer l'aptitude à évaluer et résoudre des problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application des différentes formules de développement, en appréciant à leur juste valeur les possibilités et les limites de leur répercussion sur l'environnement/le patrimoine, ainsi que les besoins que la population d'un pays/d'une communauté donné perçoit comme étant les siens (N.U. Conseil économique et social, 2006, « Définition des concepts et terminologies de base »).

II - Exigences générales

- 5 Le patrimoine culturel résulte d'une interaction traditionnelle entre culture et économie. De telles traditions sont menacées aujourd'hui par la globalisation. Dans le passé, l'économie était envisagée comme une gestion domestique, associée entre autres avec les systèmes de production fournissant à la communauté la qualité de vie désirée. Au fil du temps, de tels procédés ont engendré des cultures spécifiques, exprimant des choix et l'identité culturelle qui en résulte en tout lieu.. Traditionnellement, culture et patrimoine culturel ont été des facteurs fondamentaux du développement culturel et environnemental durable. Certaines parties d'un territoire peuvent être identifiées comme un patrimoine méritant des mesures spécifiques de protection afin de maintenir ses qualités et ses valeurs associées. D'autres parties du territoire peuvent requérir une requalification ou une reconversion, selon les conditions particulières de chaque lieu. C'est dans ce contexte que la notion de Paysage Historique Urbain (HUL) a été mise en avant comme base pour une nouvelle approche de gestion, définissant la vulnérabilité et l'impact potentiel du développement et du changement dans des territoires protégés.
- 6 La conservation intégrée doit utiliser au maximum les règlements et législations existantes qui peuvent contribuer à la protection et à la préservation du patrimoine architectural. La Charte du patrimoine architectural spécifie que si de tels règlements et législations sont insuffisants pour leurs raisons d'être, ils devraient être complétés par des instruments légaux appropriés aux niveaux national, régional et local.

- 7 Le renforcement des capacités en relation avec la conservation et la gestion de ressources patrimoniales nécessite de prendre en compte un certain nombre de domaines essentiels de compréhension, de connaissance et de savoir-faire afin de construire la compétence requise pour chaque groupe cible. Cela devrait impliquer la planification et la mise en œuvre de gestion culturelle et environnementale durable de ressources patrimoniales reconnues. Cela induit de prendre en compte les besoins sociaux et économiques de la communauté, aussi bien que la protection de l'environnement naturel. Cela implique la compréhension du sens de la ressource patrimoniale comme un système souvent complexe de strates historiques dans son cadre territorial et socio-économique. Cela exige un bon jugement basé sur les doctrines internationales reconnues, et une capacité à établir une collaboration significative avec un grand nombre de parties prenantes, selon les rôles et responsabilités de chacun

- 8 Le renforcement des capacités à travers l'éducation et la formation se reporte à la consolidation des connaissances, aux capacités et attitudes des personnes ayant des responsabilités directes ou indirectes en conservation et gestion du patrimoine, en amélioration des structures et des processus institutionnels impliquant les preneurs de décision et les responsables politiques, ainsi qu'en introduisant une relation plus dynamique entre le patrimoine et son contexte socio-économique. Cela induit une approche constructive, de telle sorte que les missions et buts significatifs soient atteints dans une direction durable. Le renforcement des capacités concerne les praticiens, les institutions, les communautés et les réseaux, et est envisagé comme une forme de processus centré sur les personnes qui entraîne de travailler avec des groupes ou des individus afin de tendre vers une amélioration de la gestion du patrimoine naturel et culturel.

- 9 Alors que l'éducation universitaire et les cours de formation professionnelle demeurent des outils pertinents pour cibler des publics spécifiques dans la conservation des ressources patrimoniales, ceux-ci demandent à être intégrés dans une approche élargie afin d'améliorer la compétence globale et la compréhension des besoins patrimoniaux. Le renforcement des capacités exige également d'autres sortes d'initiatives telles que : séminaires, symposiums, et conférences pour publics non initiés, professionnels et techniciens en activité ; opportunités de formation en ligne pour apprentissage individuel, publications, directives, manuels, vidéos, programmes informatiques, podcasts, audio guides, etc. comme supports pédagogiques continus. Au-delà, il faut des apprentissages, un tutorat, un jumelage ; des écoles pratiques et des formations pratiques sur site, des centres d'accueil et démonstrations pratiques en relation avec les besoins de chaque groupe-cible et de chaque lieu.

- 10 Chaque activité planifiée doit être conçue pour son public particulier. Par exemple, la formation des artisans devrait être organisée selon des programmes d'apprentissage et de cours pratiques. Les responsables politiques et autres décideurs pourraient être aidés par des séminaires courts et ciblés. Les professionnels en activité requièrent des moyens d'enseignement et de formation basés sur des systèmes de mise à jour régulière et de sessions de mise à niveau selon le principe de la formation continue.

- 11 Nul individu ou institution n'est uniquement et plausiblement concerné par le processus de conservation dans la mesure où il est habituellement nécessaire d'intégrer une variété de savoir-faire et de disciplines afin de mener à bien des opérations significatives. Le renforcement des capacités implique :
 - a. la constitution d'un réseau d'enseignants qualifiés et l'identification de structures pédagogiques ;
 - b. l'identification de sponsors et d'organisations partenaires aux niveaux régional et national ;
 - c. de destiner un soutien financier et administratif à la gestion du patrimoine ;
 - d. l'organisation de réseaux de collaboration entre individus et entre institutions pour l'échange d'idées et d'opinions sur les approches de l'éducation et de la formation ;
 - e. l'agrandissement du marché pour la conservation, la formation et la recherche, et l'encouragement à la création d'opportunités pour les conservateurs formés et qualifiés ; ainsi que,
 - f. l'assurance que le cadre légal et réglementaire nécessaire permette aux organisations, institutions et agences dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'augmenter leurs compétences en développant des réseaux et systèmes de communication.

III - Groupes-cibles

- 12 Alors que la conservation du patrimoine culturel fut dans un premier temps développée pour une petite catégorie de professionnels et de spécialistes, l'évolution de la définition du patrimoine signifie qu'il fut nécessaire de multiplier les partenaires concernés par la sauvegarde. C'est pourquoi il est utile de renforcer les capacités en visant un large public. Chacun des groupes de participants décrits ci-dessous peuvent faire partie du processus de conservation et doivent être concernés par un renforcement spécifique des capacités de manière à améliorer leur habilitation à la participation à la sauvegarde du patrimoine culturel de façon appropriée. Certains groupes cibles sont ici rassemblés dans une catégorie générale incluant les décideurs et les administrateurs. D'autres groupes cibles sont identifiés comme les différents types de professionnels normalement concernés par les processus de conservation.

IV - Groupes-cibles généraux

- 13 **Le Grand public et les Communautés** : il est nécessaire d'augmenter la compréhension de l'importance de leur patrimoine auprès du grand public. Une telle éducation et augmentation de prise de conscience doit débiter dès l'école primaire et secondaire dans la mesure où il s'agit du système le plus efficace pour assurer une bonne compréhension. De nombreuses communautés elles mêmes sont à la base du maintien et de la conservation de leur patrimoine. De tels détenteurs, gestionnaires et utilisateurs de patrimoine sont souvent aussi les dépositaires et les sources de connaissance de systèmes traditionnels. Le renforcement des capacités pour les communautés et le grand public devrait reconnaître que la conservation a une fonction multiple, qui peut inclure le besoin d'une meilleure prise de conscience, d'une meilleure gestion, de réhabiliter et préserver la connaissance et les savoir-faire, tout comme la documentation et la transmission effective des systèmes traditionnels de connaissance. Ce processus devra être participatif et réciproque aussi bien que servir les éducateurs comme sources d'acquisition de nouvelles connaissances et d'insights.
- 14 **Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG)** : en tant qu'organisation légalement organisées, les ONG opèrent indépendamment des institutions gouvernementales et sont souvent impliquées dans divers aspects du travail de conservation. Elles peuvent inclure des propriétaires ou des gestionnaires ; octroyer des bourses pour travaux de conservation ; exécuter des projets de conservation, ou conseiller ceux qui exécutent les travaux de conservation. Les critères de renforcement des capacités pour les ONG dépendront de leur rôle spécifique dans le processus de conservation et pourront intégrer le besoin d'amélioration de moyens techniques, de gestion, de recherche de fonds et institutionnels tout comme les métiers de la communication.
- 15 **Les Autorités Gouvernementales et les Institutions** : les Autorités gouvernementales et les institutions peuvent avoir une large variété de rôles dans la sauvegarde des ressources patrimoniales. Elles peuvent être propriétaire direct de patrimoine et/ou avoir une surveillance régulière qui peut inclure l'approbation de projet et l'inspection. Elles peuvent également apporter de l'expertise en conservation et/ou assurer le financement de projet. Les critères de renforcement des capacités pour de tels organismes dépendront de leurs rôles spécifiques et pourront intégrer l'amélioration de moyens techniques, de gestion et de financement ainsi que les compétences administratives et institutionnelles tout comme les métiers de la communication.
- 16 **Les gestionnaires de sites et des biens** : le rôle des gestionnaires de sites et des biens revêt une importance cruciale dans la sauvegarde des sites patrimoniaux, plus particulièrement lorsqu'ils concernent des zones urbaines ou des paysages culturels. Ces gestionnaires, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé, ont la tâche quotidienne de la planification et de la gestion de sites patrimoniaux. Ils devraient avoir une connaissance de base dans la pratique de la conservation et de la gestion. Les critères de renforcement des capacités pourront inclure des éléments d'histoire et de théorie de la conservation ; une bonne connaissance de l'histoire et de l'évolution du site patrimonial concerné et de son contexte. Ils doivent être capables de mener des équipes pluridisciplinaires pour l'organisation d'un site à long terme ; quotidiennement gérer la conservation, l'entretien et l'évaluation des ressources humaines et financières tout comme les relations avec les communautés et autres partenaires.

- 17 **Chefs de projet en conservation (chefs de chantier, entrepreneurs)** : la tâche du chef de projet consiste à superviser les interventions pratiques dans le cadre de la planification et de la gestion du patrimoine architectural, urbain ou paysager. Au-delà d'une spécialisation académique, cette discipline exige la compréhension pratique des préparations de chantier, intégrant la capacité d'organisation du travail et le contact suivi avec les entrepreneurs. Ceci requiert une formation pratique approfondie sur chantier ou dans le cadre de projets-pilotes. Une spécialisation pourrait être proposée aux chefs de chantier et artisans qui ont une connaissance théorique du terrain. Les critères de renforcement des capacités intègrent des éléments d'histoire de la restauration et des méthodologies, programmant différentes activités de conservation ; l'histoire des caractéristiques techniques de construction ; la connaissance des matériaux, leur utilisation et les causes de leur dégradation, les techniques traditionnelles et innovantes de conservation s'étendant de la planification du chantier jusqu'à l'exécution ; les critères de mise en œuvre de projets et pratiques alternatifs ; la documentation des travaux ; la planification et l'organisation de l'entretien des sites ; le contrôle des programmes de travail, et la gestion des ressources humaines et en matériel requis, en assurant la sécurité sur le site.

V - Groupes-cibles de professions spécifiques

- 18 **Architectes, Urbanistes, Architectes paysagistes, Ingénieurs en conservation** : ces professionnels spécialisés s'occupent de la préservation et de la conservation d'un large éventail de patrimoines matériels et immatériels comprenant des bâtiments et structures historiques isolés, des villes historiques et des paysages culturels. A ceux-ci peuvent être adjointes des professions liées au maintien d'un équilibre écologique et à la conservation du milieu dans les domaines de l'évaluation environnementale, de la documentation, des opérations, de la planification, de la recherche et de l'éducation. Ces professions requièrent un niveau universitaire, en plus, un diplôme d'enseignement supérieur ou une éducation continue dans leur spécialité, et une accréditation professionnelle. Les critères de renforcement des capacités de ce groupe se présentent à de nombreux niveaux. Durant la formation spécialisée en conservation, les étudiants devront maîtriser le langage du patrimoine, les enjeux théoriques et philosophiques de la conservation et, les méthodologies et les approches des diverses disciplines. Une compréhension approfondie des matériaux, des techniques de construction et des processus de dégradation est nécessaire parallèlement à la compréhension des structures des bâtiments historiques, des zones et territoires historiques. La connaissance de l'histoire de l'architecture, du génie et de l'urbanisme est aussi exigée au-delà des perspectives normales en histoire de l'art s'étendant à l'histoire des techniques de construction, à l'évolution des formes et caractéristiques de l'environnement bâti en relation avec leurs structures, leurs éléments caractéristiques définissant leur patrimoine et leurs fonctions. Le renforcement des capacités doit se poursuivre après avoir acquis une qualification professionnelle et des opportunités de formation sont nécessaires pour assurer la mise à jour avec les derniers développements du domaine. À ceux-ci d'autres professions peuvent être ajoutées en relation avec le maintien d'un équilibre écologique et la conservation de l'environnement dans le domaine de l'évaluation environnementale, la documentation, les opérations, la planification, la recherche et l'éducation.
- 19 **Restaurateurs/conservateurs** : ces spécialistes se préoccupent de la substance de l'environnement bâti. Ils analysent et reconnaissent la dégradation et la détérioration (assistés par les scientifiques de la conservation), proposent des remèdes et prennent la responsabilité de l'exécution détaillée de travaux de haut niveau. Ils sont habituellement formés dans des centres de spécialisation et de perfectionnement et ils peuvent être détenteurs d'un niveau universitaire. Leur formation combine enseignements théorique et pratique dans le domaine du patrimoine archéologique et architectural. Les critères de renforcement des capacités intègrent l'histoire de l'art, l'histoire des matériaux et des techniques, l'histoire et la théorie de la restauration, l'analyse des interventions dans le temps et une compréhension de la chimie, de la physique et de la biologie en relation avec la dégradation des matériaux, des méthodes d'analyse destructives et non-destructives, des méthodologies de restauration et de documentation.
- 20 **Techniciens et Technologues de la conservation et Spécialistes des relevés du patrimoine** : il s'agit de praticiens ayant la fonction d'assistants de professionnels, de restaurateurs/conservateurs ou d'entrepreneurs spécialisés en conservation. Les critères de renforcement des capacités intègrent la maîtrise des sujets liés à l'application de techniques et de technologies fiables et, l'introduction à la conservation sur chantiers-école et aux matériaux innovants compatibles avec le bâti historique.

- 21 **Scientifiques de la conservation** : chimistes, physiciens et biologistes ont un rôle particulièrement important à jouer dans le domaine de la compréhension des matériaux, de leurs pathologies et dégradations, en plus du développement et du contrôle de matériaux et de méthodes nouvelles. Certains scientifiques se spécialisent spécifiquement dans les questions de conservation tandis que d'autres les incorporent dans une pratique élargie de leur spécialité. Les critères de renforcement des capacités intègrent des éléments d'histoire et de théorie de la conservation ; l'histoire des sciences et des technologies dans leur domaine spécialisé ; une compréhension approfondie des matériaux et des causes de leur dégradation ainsi que les techniques de contrôle en laboratoire des traitements de conservation, de recherche et de documentation.
- 22 **Historiens de l'art et de l'architecture, archéologues et autres chercheurs en matière de patrimoine** : conformément à leur compétence et leurs qualifications en conservation du patrimoine, ces professionnels se spécialisent dans l'histoire du patrimoine bâti ; participent à la définition ou influençant les politiques de conservation ; identifient et agissent pour retrouver la documentation historique ; ou planifient et gèrent la préservation du patrimoine. Ils possèdent généralement un niveau universitaire qui peut se poursuivre par un post-graduat. Les critères de renforcement des capacités intègrent le développement de la connaissance particulière de la théorie et de l'histoire de la conservation architecturale et urbaine comprenant les bases de l'histoire des technologies et la connaissance de l'évolution des formes de construction. Les archéologues peuvent également requérir le développement de la compréhension des techniques de fouilles non-destructives, la présentation de collections et de sites en respectant les politiques de conservation, la gestion ainsi que la surveillance. La mise à jour de systèmes d'inventaire et de documentation devrait être prise en compte en complément de méthodes actualisées de recherche et d'exploration.
- 23 **Architectes, urbanistes, architectes-paysagers, ingénieurs, géomètres, géographes, topographes, etc. non-spécialisés en conservation** : de nombreux professionnels non-spécialistes en conservation peuvent être mêlés à des travaux à des bâtiments et structures historiques ou à la prise de décisions qui peuvent affecter l'environnement patrimonial. Les critères de renforcement des capacités pour ceux-ci nécessitent d'intégrer des cours de base sur la conservation du patrimoine culturel dans les programmes universitaires de chacune des disciplines professionnelles en complément de l'offre de cours professionnels courts pour les professionnels déjà en activité. Cette approche devrait être organisée à long terme de manière à atteindre le renforcement des capacités de ceux qui sont identifiés comme professionnels de la conservation.
- 24 **Professionnels de l'environnement et du développement durable, conservateurs de la nature et du patrimoine naturel** : il s'agit d'une large catégorie de professions en lien avec la gestion de l'équilibre écologique, la conservation de l'environnement, etc. dans les domaines de l'évaluation environnementale, de la documentation, des opérations, de la planification, de la recherche et de l'éducation. Depuis que les impacts environnementaux et les effets des activités du développement durable peuvent être à la fois un soutien et une menace pour le patrimoine matériel et immatériel, il est important d'augmenter la compréhension des valeurs liées au patrimoine, de faire croître la prise de conscience des menaces sur le patrimoine et de la nécessité de sauvegarde et de conservation. Les critères de renforcement des capacités pour ce groupe-cible nécessitent d'intégrer des cours de base sur la conservation du patrimoine culturel dans les programmes universitaires de chacune des disciplines professionnelles en complément de l'offre de cours de niveau professionnel courts pour les professionnels en activité.
- 25 **Economistes, sociologues, anthropologues, spécialiste en géographie sociale, juristes et autres professions assistantes** : la conservation des ressources patrimoniales, si elle a affaire à des propriétés privées ou de plus larges domaines, nécessite la participation de nombreuses disciplines différentes. L'intégration de telles disciplines dans les programmes de renforcement des capacités est essentielle dans le monde des prises de décisions, particulièrement en ce qui concerne la conservation du patrimoine bâti. De plus, ceux impliqués dans la sauvegarde devraient atteindre une profonde perception des insights, des approches et des méthodes des sciences sociales et celles qui y sont associées dans le but de conduire un discours mutuel enrichissant.

- 26 **Gens de métier et artisans** : exécuter les réparations appropriées, l'entretien et les travaux de conservation qui implique la réhabilitation, le remplacement ou la reconstruction nécessite la contribution de gens de métier qualifiés dans les savoir-faire traditionnels qui sont également formés aux exigences de la conservation. Des gens de métier sont directement responsables pour une grande partie des prises de décisions au niveau de la mise en œuvre pratique. Ils nécessitent une connaissance technique dans le domaine de leur métier spécialisé (charpenterie, maçonnerie, plâtrerie, etc.) ainsi que la compréhension des principes de la conservation. Les critères de renforcement des capacités intègrent la reconnaissance de l'histoire, de la nature et de la signification du patrimoine concerné ; la compréhension des principes de conservation, les méthodes et techniques de réparation et entretien durables, l'étude des processus et des causes de dégradation, la maîtrise des techniques de savoir-faire traditionnel et les différentes exigences de terrain liées à la capacité de comprendre, d'évaluer et d'appliquer les techniques appropriées de sécurité sur chantier.
- 27 **Planificateurs et ingénieurs en infrastructures** : responsables de la mise en œuvre des infrastructures et des services urbains et territoriaux, ces professionnels doivent considérer les exigences des ressources patrimoniales. Leurs responsabilités recouvrent les besoins de la vie moderne comprenant les routes et le trafic ; l'alimentation en eau et en électricité ; le traitement des déchets liquides et solides ; le contrôle de la pollution atmosphérique et acoustique et l'installation des réseaux d'énergie et de communication privés et publics. Les critères de renforcement des capacités intègrent l'histoire de leur territoire opérationnel ; leurs techniques de construction, la théorie et les techniques de conservation ainsi que les savoir-faire destinés à adapter les fonctions environnementales au milieu patrimonial.
- 28 **Techniciens des services collectifs** : tandis que d'autres ont la responsabilité de concevoir et de dessiner l'installation des services collectifs nécessaires aux besoins résidentiels, ceux qui mettent en œuvre les installations devraient suivre une formation spécialisée en technologie des structures historiques. Les critères de renforcement des capacités intègrent l'histoire des techniques de construction ; les systèmes environnementaux et les techniques d'installations traditionnels et nouveaux ; les solutions d'installations alternatives en accords avec les standards de prévention et de sécurité.

VI - Planification et moyens de mise en œuvre des ressources

- 29 Afin de développer avec succès une approche intégrée, les institutions et les autorités devraient planifier des stratégies pertinentes de renforcement des capacités pour couvrir leurs domaines spécifiques de compétence. En fonction des besoins, de telles stratégies pourraient être développées aux niveaux international, national, régional ; aux niveaux des institutions et des collectivités locales. Cette approche devrait normalement engendrer une évaluation critique des besoins et des ressources existantes et, le développement de solutions pour aider à la création d'un Plan Stratégique, reconnaissant que des stratégies émergentes ont besoin de s'adapter à des conditions qui changent. Le Plan Stratégique devrait viser à définir des responsabilités individuelles et mener à la création d'un Plan d'Action qui pourrait être poursuivi, surveillé et mis à jour à intervalles réguliers.
- 30 Différentes institutions pourraient être concernées par les initiatives de renforcement des capacités, incluant des universités, des centres de formation, des ONG et des OIG parmi lesquelles l'ICCROM, chacune avec un mandat spécifique pour le renforcement des capacités. D'autres peuvent s'engager dans une voie pertinente plus limitée. Les ressources spécifiques nécessaires varieront selon le type d'institution, le groupe-cible et l'activité identifiée. Chacune des activités planifiées doivent être conçues pour le public approprié et compétent. Il importe de considérer que, au niveau stratégique concernant un certain nombre d'institutions, il peut y avoir déjà suffisamment de ressources humaines et financières pour mettre en œuvre les activités identifiées. Il est également nécessaire de s'assurer que tous les individus assumant le travail de renforcement des capacités ont la connaissance technique nécessaire de leur sujet et la capacité de convaincre et de communiquer les savoirs et savoir-faire utiles aux participants. Là où ils se justifient, des soutiens matériels peuvent être nécessaires ; Ils pourraient inclure des bibliothèques, des centres de documentation, des archives, des services de conservation dans un large éventail qui va des ateliers d'artisans aux différents laboratoires en conservation.

- 31 Dans certains domaines comme la compréhension des ressources patrimoniales, le comportement des structures et des matériaux et les traitements requis, les moyens de recherche peuvent également être exigés en soutien des processus de gestion de la conservation. Ceci peut être nécessaire à tous les niveaux y compris l'histoire de l'art et de l'architecture, l'archéologie, la science des matériaux, le comportement des structures, le renforcement des bâtiments, l'histoire des espaces urbains et ruraux, etc. Ces activités devraient être planifiées dans des programmes à court et long terme, coordonnées et intégrées correctement ; Les résultats devraient être complètement documentés et mis à disposition des responsables actuels et futurs des sites patrimoniaux et des institutions de formation.
- 32 L'évaluation des performances est un outil de contrôle et de surveillance du développement des compétences. L'évaluation devrait engendrer le déploiement d'outils pertinents personnalisés, autorégulateurs et pédagogiques. Cela requerra le contrôle des performances des institutions liées aux objectifs établis, à la direction et aux processus d'enseignement. Cela devrait prendre en compte la programmation de la recherche et de la documentation et le maintien de la mise à jour des institutions en regard de l'évolution des politiques et des stratégies dans les domaines concernés.

FIN